

Expressions

Numéro 57 - septembre 2012 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



Non à l'austérité,
partage des richesses.

LIBERTÉ ÉGALITÉ
SOLIDARITÉ

PARLEMENTAIRES, NE RATIFIEZ PAS LE TRAITÉ EUROPÉEN !

Nous sommes tous des PSA !



Photo: Sabine Duran

PSA annonce 8 300 suppressions d'emplois, dont la fermeture de l'usine de PSA Aulnay (plus de 3 000 emplois) et la suppression de 1 400 emplois dans l'usine située à côté de Rennes. Au total, plus de 6 500 emplois seront des « départs imposés », et les salarié-es des entreprises sous-traitantes seront également touchés : plus de 30 000 emplois sont menacés !

Depuis des mois, les équipes syndicales SUD Auto rappellent que cette situation est à la fois la responsabilité de PSA et le fruit d'une logique financière et capitaliste détruisant l'emploi pour augmenter les profits des actionnaires, dans un contexte d'austérité européenne. Il n'est pas question pour Solidaires d'accepter une seule suppression de poste, ni une négociation pour seulement pousser les gens à partir. **Des milliards d'argent public pour le groupe PSA, la prime à la casse, le chômage partiel financé par la collectivité, l'augmentation du chiffre d'affaires du groupe à 60 milliards d'euros ... Et PSA aurait besoin d'argent ?**

Certaines organisations syndicales disent qu'il faut accepter la fermeture d'Aulnay, et les suppressions de postes sur les autres sites, en négociant avec la direction. D'autres affirment qu'il faut obtenir des indemnités de licenciement les plus fortes possibles, en laissant croire

aux salarié-es qu'il est plus important de « se faire acheter » pour son départ que de résister et de se battre pour maintenir les emplois, alors qu'il y a 5 millions de chômeurs/ses en France. Notre approche est différente. PSA, pendant des années, a exploité des centaines de milliers de salarié-es, qui pour beaucoup auront laissé leur santé dans leur travail. Il est légitime d'exiger de PSA l'arrêt immédiat du plan de suppression d'emplois, le maintien des effectifs, et des conditions de travail correctes dans les lieux de production. PSA a le choix de ne pas licencier, et de ne pas fermer l'usine d'Aulnay, de ne pas pousser au chômage les salarié-es des entreprises sous-traitantes. Avec les milliards accumulés par Peugeot depuis des années, ni fermeture de sites, ni suppression d'emplois !

Au sein de Solidaires, nous avons mis en place une coordination nationale pour renforcer notre activité chez PSA, soutenir

au mieux la lutte des salarié-es et coordonner les luttes afin qu'elles ne se cantonnent pas à chaque site de PSA ou d'entreprise sous-traitante, travailler les revendications à mettre en avant. Un tract national a été publié par Solidaires Industrie pour une diffusion sur chaque site PSA. Plusieurs organisations Solidaires ont diffusé des tracts mettant en avant la situation chez PSA et la nécessité d'une lutte d'ensemble et de la solidarité ; les Solidaires locaux font le lien avec la situation de l'emploi dans les départements touchés, montrent les conséquences dramatiques pour toute la population. Une note informative, coordonnée par Solidaires Industrie et le Secrétariat national Solidaires, est régulièrement adressée aux collectifs militants. **Un tract national Solidaires sera disponible pour la rentrée de septembre**; d'ores et déjà, il est possible de **planifier sa diffusion dans les entreprises du secteur automobile où nous ne sommes pas encore implantés**

; **c'est indispensable**, si nous voulons construire une lutte nationale et ne nous limiter à constater les insuffisances d'autres syndicats. **Sa diffusion massive par tous les syndicats professionnels est tout aussi déterminante.**

L'Union syndicale Solidaires, avec l'ensemble de ses organisations, engagera toutes ses forces dans la bataille au côté des salarié-es de PSA et des sous-traitants, œuvrera à la construction de la convergence des luttes des populations des villes touchées par ce désastre économique programmé, et à celles de tous et toutes les salarié-es menacés par des plans de licenciements.

L'exemple de PSA rappelle l'urgence de défendre, populariser, et gagner des revendications essentielles qui doivent être portées par toutes les équipes Solidaires.

Nos propositions

Face au diktat de PSA et au manque d'ambition du gouvernement, les salarié-es et les organisations syndicales du groupe peuvent devenir un exemple pour tous les salarié-es menacés de plans sociaux en se mobilisant pour imposer d'autres choix :

Le site d'Aulnay doit être maintenu. Au-delà des déclarations d'intention, le gouvernement doit prendre des mesures concrètes ; la situation actuelle montre l'urgence de ne pas laisser les intérêts privés d'une minorité définir la politique du Groupe PSA. L'entrée de l'Etat au capital, par exemple à la hauteur de 20 %, permettrait de mettre en avant d'autres solutions, comme obliger la famille Peugeot à investir un milliard d'euros en contrepartie des aides publiques reçues. L'Etat doit d'ailleurs de la même manière peser sur les décisions à Renault.

Un débat doit s'ouvrir avec les salarié-es concerné-es mais aussi avec l'ensemble de la population sur les questions de la socialisation, du contrôle des salarié-es sur ce qu'ils et elles produisent, sur l'utilisation de la plus-value dégagée, sur les investissements utiles à la société... Ces questions se posent pour la filière automobile comme dans les autres secteurs productifs.

Les salarié-es doivent être protégés des aléas des restructurations dues aux évolutions de la filière automobile. Pour cela, un fonds financé par le patronat de la branche doit permettre aux salarié-es de garder leur rémunération, leur protection sociale et plus globalement l'ensemble de leurs droits sociaux, pendant le temps nécessaire pour retrouver un emploi comparable, et prendre en charge le financement de leur éventuelle reconversion

A l'échelle nationale et européenne, il faut engager un débat démocratique sur l'avenir, la transformation de l'industrie automobile selon des choix technologiques décisifs du point de vue écologique et de l'espace urbain.

Au-delà du cas de PSA et de la filière automobile, le gouvernement doit engager des réformes visant à donner plus de droits aux travailleurs/euses. Il faut notamment instaurer pour les représentant-es syndicaux un droit de veto suspensif sur les licenciements collectifs.

Solidaires revendique la création d'un nouveau statut du salarié garantissant la pérennité des droits et acquis sociaux. La responsabilité collective du patronat doit être reconnue, notamment par la mise en place d'un fonds patronal finançant le maintien des salaires dans la période de reconversion ou de formation, avec obligation de résultat, sans limite de délai, des reclassements.

Il faut également poser la question de la réduction du temps de travail avec embauches correspondantes et l'amélioration des conditions de travail. C'est une nécessité face à l'augmentation de la productivité, aux nouvelles technologies et à la montée du chômage.

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Pas de changement sans mobilisation

Les peuples subissent un partage inégal des richesses qui prend au plus grand nombre et donne à la minorité déjà très riche les moyens de spéculer.

Nous en connaissons les conséquences : accroissement des dettes publiques, crise financière, transfert de la dette privée sur les États, austérité pour rembourser, crise économique, récession... Le changement, c'est s'attaquer à la cause, imposer un meilleur partage des richesses. Où en est-on ? En France, changer de Président et de gouvernement, c'est fait. Et maintenant ?

Les mesures et annonces de rentrée du gouvernement n'engagent pas un vrai changement. Le rétablissement des comptes publics annonce une réduction des dépenses publiques et un affaiblissement des services publics. La restauration de la compétitivité économique et sociale permet au Medef de s'engouffrer dans la brèche pour demander baisse du coût du travail et des cotisations sociales, meilleure flexibilité... L'offensive patronale avance : 84 entreprises suppriment 60 000 emplois, dont les 8 300 de PSA, dont Bouygues, SFR, SANOFI... Le gouvernement envisage de nouvelles aides aux entreprises, mais refuse des mesures contre tous les licenciements, y compris des mesures contre les licenciements boursiers pourtant votées, jadis, par les sénateurs socialistes.

Quelques mesures symboliques visent à donner une image de changement comme le salaire des ministres et des dirigeants d'entreprise publique. Elles rompent avec l'attitude

du Président bling-bling. D'autres choix tournent le dos au changement : l'annonce que le débat sur le gaz de schiste n'était pas tranché, l'assouplissement de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers ne signifie pas arrêt des expulsions...

Des mesures négatives du précédent gouvernement ont été détricotées à la marge mais laissent la finance aux postes de commande.

Le dérisoire coup de pouce au SMIC, de 0,6 % en plus de l'inflation, rompt avec le passé, mais ne répond pas aux urgences sociales et ne réduit pas les inégalités.

Si le départ à la retraite à 60 ans pour une partie des carrières longues représente aussi une rupture, ce sont d'abord les « impératifs budgétaires » qui ont décidé du niveau de prise en compte des années de maternité et chômage.

La promesse de renégocier le traité européen interdisant un déficit budgétaire s'est transformée en demande d'un volet croissance au pacte de stabilité, qui ne change rien et ce Pacte budgétaire demeure inacceptable : le gouvernement a pourtant l'intention de le faire voter tel que, en refusant tout débat démocratique !

L'objectif affiché du gouvernement est d'arriver à l'équilibre des comptes publics en 2017, sans voir que ce dogme, déconnecté des besoins sociaux, conduit inévitablement à des politiques d'austérité. Les choix faits pour le collectif budgétaire 2012 illustrent cette orientation.

Quelques décisions positives : supprimer la TVA dite sociale et les exonérations liées aux heures supplémentaires, alourdissement des cotisations sur des niches sociales et contribution exceptionnelle sur la fortune pour les gros patrimoines.

Mais des demi-mesures qui ne représentent pas un vrai changement.

Officiellement, la RGPP (révision générale des politiques publiques) est abandonnée, mais l'objectif reste la réduction de 7% des dépenses de fonctionnement et de 2,5 % des effectifs, sauf dans l'enseignement, la police, la gendarmerie et la justice. Pendant le même temps, les indispensables emplois publics statutaires sont comblés par 150 000 emplois d'avenir pour des jeunes. Précariser les emplois, ce n'est pas le changement.

Et le refus de s'affronter trop à la finance, aux riches : report de l'engagement d'une tranche d'impôt à 75 %, de la réforme de l'ISF, de la surtaxe sur les sociétés pétrolières, du doublement du plafond du livret A (pourtant indispensable au développement du logement social)...

Ces mesures limitées résultent de l'absence de volonté politique d'imposer un meilleur partage des richesses. L'Union syndicale Solidaires agit pour un vrai changement, pour des mesures politiques et fiscales courageuses remettant en cause les plus riches et les détenteurs de la finance et du patrimoine. Il n'y aura pas de véritable changement sans mobilisations sociales fortes.

SALARIÉ-ES DANS UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, SALARIÉ-ES DE PARTICULIERS,



AVANT LE 12 DÉCEMBRE 2012

VOTEZ

Union
syndicale
Solidaires

Élections TPE : on vote SOLIDAIRES !

Entre le 28 novembre et le 10 décembre 2012, tout-es les salarié-es des entreprises de moins de 11 personnes, ainsi que les salarié-es de particulier, voteront pour dire quel syndicat doit défendre leurs intérêts... et contribueront à déterminer, dans chaque branche et globalement, quel syndicat est représentatif.

C'est la première fois qu'un tel scrutin national a lieu, et chacun-e doit profiter de ce droit de s'exprimer. Mais cette avancée laisse de côté l'essentiel : contrairement à tout-es les autres travailleurs-euses, ces salarié-es n'éliront pas de délégué-es pouvant les représenter, les défendre, les assister face à aux employeurs. L'Union syndicale Solidaires demandait que ces élections ouvrent des droits nouveaux pour les salarié-es : en vain, ni le gouvernement Sarkozy, ni le gouvernement Hollande n'ont donné suite.

Ministères, patronat et une bonne partie des organisations syndicales n'ont pas voulu aller au-delà des obligations légales découlant de la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale. Reprenant l'accord CGT/CFDT/MEDEF signé quelques mois plus tôt, celle-ci prévoit qu'à compter de 2013 seules les organisations syndicales représentant nationalement au moins 8% des voix aux élections dans les Comités d'Entreprises seront déclarées représentatives au niveau d'une branche professionnelle, ou plus exactement d'une Convention Collective Nationale. Le schéma est le même pour la représentativité nationale interprofessionnelle.

Problème : dans les entreprises de moins de 11 salarié-es, il n'y a pas de Comité d'Entreprise, et quasiment jamais de Délégué-es de Personnel, instance prévue dans cette même loi, par défaut pour la mesure de représentativité. Comment mesurer alors la représentativité nationale sans ignorer environ 4 millions de salarié-es ? Voilà ce qui a conduit à l'organisation de cette élection.

Bien sûr, l'absence d'activité syndicale dans la majorité de ces secteurs, le fait que ces élections ne donnent aucun droit aux salarié-es concerné-es, l'absence de vote physique, sont autant d'éléments qui vont conduire à un taux d'abstention important. Le rôle de chaque syndiqué-e Solidaires est déterminant. Pour réussir ces élections, nous comptons sur chaque syndiqué-e : qu'on travaille dans une entreprise du secteur privé, du secteur public, de la fonction publique, de l'intérim, nous avons tous des ami-es, de la famille,

des voisin-es, qui travaillent dans des entreprises de moins de 11 salarié-es ou qui sont salarié-es de particulier ; il en est de même pour les syndiqué-es retraité-es, étudiant-es ou chômeurs/ses.

Cette campagne de proximité, par chaque adhérent-e, sera essentielle pour réussir cette élection. Chaque syndiqué-e aura à sa disposition un support d'information, sous forme d'un tract simple à remettre à chacune de nos connaissances concernées par cette élection. Nous insistons sur l'importance de cette participation partagée à la campagne Solidaires !

D'autre matériel sera fourni aux équipes syndicales Solidaires : des tracts rédigés par nos organisations professionnelles directement concernées (commerces et services, hôtellerie et restauration, santé et social, transports, associations, presse, etc.), des affiches Solidaires, un clip vidéo Solidaires, ...

Ce scrutin est important car les salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es pourront enfin dire quel syndicat ils et elles préfèrent pour négocier les conventions collectives. Seuls les syndicats qui auront obtenu plus de 8% des voix auront cette possibilité. L'Union syndicale Solidaires s'engage à défendre nos revendications, à refuser les reculs sociaux, à se battre pour de nouveaux droits applicables à tout-es.

Le syndicat, c'est nous !

L'Union syndicale Solidaires utilise la majorité de ses moyens au travail syndical à la base, là où sont les travailleurs-euses. Les salarié-es et de TPE ou de particulier, ont toute leur place au syndicat, à Solidaires. Dans le syndicat, nous retrouvons des collègues du même secteur professionnel mais d'entreprises différentes, des travailleurs-euses d'autres secteurs professionnels mais de la même ville, des salarié-es de TPE mais d'une autre branche professionnelle. Ensemble, nous pouvons exiger le respect de nos droits et en gagner de nouveaux !

On vote pour Solidaires !

Il n'y a pas de liste de candidat-es, l'élection se fait sur sigle. Les salarié-es auront à choisir entre des bulletins de vote « CGT », « CFDT », « FO », « CFTC », « CGC », « UNSA » ... et « Solidaires ». Dans certaines Régions, il y aura sans doute d'autres listes : « STC » en Corse, « LAB » au Pays basque, etc.

Pas de bureau de vote

Les électeurs/trices pourront voter uniquement soit par voie électronique, soit par correspondance. L'Union syndicale Solidaires demandait l'organisation de bureaux de vote par site, et la possibilité de voter sur le temps de travail... Les gouvernements successifs ont préféré s'en tenir à la position patronale.

Solidaires : des outils à notre disposition

Le réseau syndical interprofessionnel est un appui pour celles et ceux qui travaillent dans des secteurs où, dans les faits, le droit syndical n'existe quasiment pas. Solidaires tient des permanences juridiques, dispose de conseiller-es du salarié-e pour les assister face à l'employeur, de conseiller-es et de défenseurs syndicaux aux Prud'hommes. Nos Unions syndicales départementales (www.solidaires.org/rubrique11.html) sont disponibles en appui.

Les salarié-es de moins de 11 salarié-es n'ont pas de Comité d'Entreprise, pas de Délégué-e du Personnel, leurs employeurs refusent que les syndicats puissent jouer leur rôle comme dans toute entreprise : ils veulent maintenir ces travailleurs/ses dans l'isolement.

Pourtant, environ 4 millions travaillent dans des entreprises de moins de 11 personnes ou sont salarié-es de particulier. C'est une composante essentielle de la vie économique du pays. 4 millions, c'est une force qui permet d'exiger le respect des droits.

Des employeurs pas comme les autres ?

Il est vrai que l'ambiance est souvent différente de celle qui prévaut dans des grandes entreprises, les rapports humains ne sont pas de même nature ; le revers est que trop d'employeurs utilisent cela pour simplement exploiter encore plus les salarié-es ! Ce n'est pas acceptable. Outre les revendications spécifiques à chaque catégorie, une plate-forme unitaire nationale, commune à tous les salarié-es des entreprises de moins de 11 personnes et aux salarié-es de particuliers, doit être défendue par les syndicats. L'Union syndicale Solidaires propose :

Le salaire minimum doit être porté à 1700 euros pour un temps plein.

Le travail du dimanche doit demeurer l'exception et être compensé, en temps et financièrement, de manière bien plus forte qu'aujourd'hui.

Le treizième mois doit être généralisé.

CDD, intérim, temps partiels imposés, horaires atypiques, etc. : il faut mettre fin à la précarité, imposer un statut du salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite des droits tout au long de la vie.

Création de délégué-es syndicaux adaptés à nos secteurs d'activité et pouvant intervenir sur nos lieux de travail.

Renforcement des effectifs et des moyens de l'inspection du travail, pour faire respecter la législation dans notre secteur.

Autorisations d'absence, prises sur le temps de travail et payées, pour consulter l'inspection du travail, la médecine du travail, le syndicat.

Nous sommes 5 millions, c'est une force !

UN SALAIRE MINIMUM À 1600 EUROS NET, AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES, NON À L'EXTENSION DU TRAVAIL DE NUIT ET DU DIMANCHE, PAS DE TEMPS PARTIEL IMPOSÉ, PRESSIONS MANAGERIALES, CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES : C'EST ASSEZ !

Solidaires Sud commerces & services
Solidaires Sud Syndicat National Hôtellerie Restauration

SALARIÉ-ES DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION, DES COMMERCE ET DES SERVICES

PAS DE COMMERCE DE NOS DROITS !

POUR SE RENSEIGNER, ADHÉRER, S'ORGANISER : Union syndicale Solidaires - 144, boulevard de la Villette - 75 019 Paris
Tél. : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14 - Mail : contact@solidaires.org - Site : www.solidaires.org

Quelques modalités pratiques

Les listes électorales ont été établies au cours du 1er semestre 2012 pour chaque région par le ministère chargé du travail à partir des données de décembre 2011. Elles seront rendues publiques par la Direction Générale du Travail, sur un site internet public ouvert début septembre, et dans les Directe (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Chaque électeur/trice doit recevoir un courrier début septembre l'informant de son inscription sur la liste électorale. En cas d'erreur ou d'omission, tout électeur ou électrice pourra saisir la Directe de sa région pour faire rectifier la liste. Cette phase de recours gracieux débute le 10 septembre pour se finir le 1^{er} octobre. La Directe disposera alors d'un délai de 10 jours pour notifier sa décision à l'électeur/trice. Son silence vaudra refus tacite de la demande. En dernière instance, le ou la salarié-e pourra décider d'un recours contentieux devant le tribunal d'instance. Celui-ci disposera alors de 10 jours pour se prononcer et ne pourra pas statuer au-delà du 2 novembre 2012 inclus.

Le vote électronique sera ouvert du 28 novembre 2012 à 9 heures jusqu'au 12 décembre 2012 à 19 heures. Le vote par correspondance sera possible, entre le 28 novembre 2012 et le 12 décembre 2012 inclus. Les électeurs et électrices recevront le matériel de vote au plus tard 4 jours avant le début de l'ouverture du scrutin, soit le 23 novembre dernier délai.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats se dérouleront du 18 au 21 décembre 2012.

Pour télécharger le Tract de Solidaires : <http://www.solidaires.org/article41588.html>

Les politiques d'austérité !

3 questions à :

Sabina Issehane

membre du collectif « Les Économistes atterrés ».

Comment et avec quel objectif est née l'idée de votre groupe ?

Les « Économistes atterrés » sont un collectif d'économistes issus d'horizons théoriques divers mais qui partagent un même point de vue : le rejet de l'orthodoxie néolibérale. Le collectif s'est initialement créé en 2010, suite à la crise économique et financière qui ébranle le monde depuis 2008, par la sortie du Manifeste des « Economistes atterrés ». L'association créée en 2011 s'inscrit dans la continuité du Manifeste. Elle regroupe des économistes universitaires, des experts mais également des citoyens engagés. Pourquoi « Atterrés » ? Nous pensons que les schémas de pensée qui orientent les politiques économiques depuis plus de trente ans restent les mêmes et conduisent au désastre que nous connaissons aujourd'hui en Grèce, en Espagne et ailleurs. Alors que la crise financière et économique a montré les dangers de la domination des marchés financiers, les gouvernements actuels veulent accentuer les politiques de réformes structurelles libérales qui ne font qu'augmenter le chômage et la pauvreté. Nous sommes atterrés par ce constat ! Nous avons ainsi voulu nous regrouper afin d'impulser une réflexion collective afin d'apporter un autre point de vue auprès des citoyens.

Nous refusons de nous résigner à la domination de l'orthodoxie néolibérale sur la pensée économique. Atterrés par la soumission des politiques économiques actuelles aux exigences des marchés financiers, les membres de l'association veulent œuvrer pour la refondation de l'économie politique. Nous cherchons ainsi à proposer des alternatives aux politiques d'austérité préconisées par les gouvernements actuels. L'action du collectif se traduit par des interventions auprès des citoyens lors de réunions publiques, dans les médias qui nous sollicitent, mais aussi et surtout par des publications de notes, d'articles, de communiqués et de livres. « L'Europe mal traitée » est le dernier ouvrage des économistes atterrés paru.

Quels sont pour vous les axes essentiels à développer face à la crise ?

Nous pensons en tant qu'économistes atterrés qu'une autre politique économique brisant cette domination des marchés financiers est possible. Nous considérons qu'il faut arrêter les politiques d'austérité mises en œuvre dans les pays touchés par la crise. La baisse des dépenses publiques et sociales dictée par la Troïka (Banque centrale européenne, Fonds monétaire international et Union européenne) ne fait qu'aggraver le chômage et conduit un pays, comme la Grèce, à s'enliser dans la récession. Le gonflement de la dette publique n'est que la conséquence de la crise et ne peut servir de faire valoir à l'obstination dans la voie de l'austérité.

les économistes atterrés

L'Europe mal-traitée

Refuser le Pacte budgétaire et ouvrir d'autres perspectives

L.L.L. LES LIENS QUI LIBÈRENT

Or cette spirale conduit à la récession qui conduit elle-même à creuser les déficits, ce qui justifierait de nouvelles politiques d'austérité.

L'Europe est encore en crise, mais les solutions préconisées par nos gouvernants est de durcir cette politique d'austérité. Selon eux, si ça ne marche pas, c'est que l'on n'a pas poussé assez fort. A l'heure où le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) est sur le point d'être ratifié, nous exprimons notre inquiétude pour le futur. Quel avenir pour nos politiques économiques si elles sont condamnées à l'austérité ?

Au contraire, nous pensons, économistes atterrés, qu'il faut favoriser la création d'emplois de qualité, favorisant la cohésion sociale et le plein emploi, en réponse aux nécessités issues de la crise écologique. Cette nouvelle politique économique demande une refondation de la construction européenne, qui rompe avec son orientation technocratique et libérale, qui soit basée sur la solidarité entre les peuples, qui développe le modèle social européen en organisant l'harmonisation dans le progrès des systèmes économiques et sociaux.

Comment envisagez-vous les liens avec les luttes de salariés-es ?

Nous nous inquiétons de la vague de plans sociaux à la rentrée, sans compter les plans de départs volontaires déjà mis en place. Notre association a pour but d'être avant tout au service des citoyens, et nous voulons tout d'abord exprimer notre soutien aux salariés victimes de plans sociaux. Une série de notes sur les domaines de l'emploi, du travail, de la politique industrielle et de la compétitivité sera publiée et communiquée afin de fournir un contrepoids aux idées reçues et bien trop souvent transmises par les médias et nos politiques. Il est de notre responsabilité en tant qu'économistes d'affirmer publiquement notre pleine solidarité avec celles et ceux qui luttent.

pour en savoir plus: <http://atterres.org>

infos solidaires

Bulletin juridique Solidaires

Depuis juin dernier, notre Union syndicale publie un bulletin Juridique. L'essentiel (mais pas la totalité) des informations concerne les questions de représentativité, le droit du travail, et notamment les évolutions liées à des jugements de Cour de cassation. Notre volonté est que les informations publiées permettent à toutes et tous de constituer une bibliothèque juridique pertinente qui colle au plus près des problèmes rencontrés sur le terrain. Ce matériel, qui paraît mensuellement, est adressé sous forme électronique à toutes les structures nationales et à tous les Solidaires locaux. Il est également disponible dans l'espace privatif du site Internet de Solidaires : <http://www.solidaires.org/rubrique387.html>. Pour accéder à celui-ci, n'hésitez pas à demander les codes d'accès auprès de votre organisation nationale ou Solidaires local.

«Depuis les Prud'hommes»

Depuis quelques années, Solidaires 91 diffuse mensuellement un bulletin à usage interne consacré aux différentes thématiques liées aux Prud'hommes. Vous pouvez désormais consulter l'ensemble de ces numéros, qui constituent une mine d'informations en la matière, dans l'espace privatif du site Internet de Solidaires : <http://www.solidaires.org/article41445.html>.

Connaître ses droits pour mieux les défendre

Rappel - Solidaires a publié 25 fiches pratiques, permettant à chaque salarié-e de connaître l'essentiel des droits sur divers sujets : le bulletin de paie, la formation, les sanctions, les arrêts-maladie, le travail de nuit, le harcèlement moral, les congés payés, le droit de grève, etc. Elles ont été envoyées aux Solidaires locaux (et aux organisations nationales demandeuses) au début de l'été. Ces 25 fiches, ainsi qu'une fiche spécifique consacrée au CDD, sont également disponibles en version électronique sur le site de Solidaires : <http://www.solidaires.org/rubrique377.html>.

Solidaires et l'international

La revue Solidaires international, le Bulletin d'information et leur espace Internet (<http://www.solidaires.org/article12420.html>) ont pour buts : de rendre visible ce qui se fait au sein de notre organisation et en particulier les initiatives internationales menées par des syndicats de Solidaires, de permettre à chacun-e de comprendre la diversité des situations sociales et syndicales dans les différents pays, de soutenir des campagnes et des initiatives internationales, de donner des références pour ceux et celles qui veulent aller plus loin...



Photo Leonardo Divrio

Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Villette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour
Photo de Une : Leonardo Divrio